



Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement n° 2020-04, n° 2020-05, n° 2020-06, n° 2020-07, n° 2020-08

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement n° 2020-04 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 2020-05 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-05 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 2020-06 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2016-06 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 2020-07 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-09 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* »;
- Projet de règlement n° 2020-08 intitulé : « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ces règlements ont pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Avis est par les présentes donné de **la suspension** de l'assemblée publique de consultation prévue le 6 avril 2020, entre 19 h 30 et 20h00, au 7015, route 143, QC, J0B 3E0 à Stanstead-Est. Un nouvel avis public annonçant la tenue de l'assemblée sera donné après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, LE 31 MARS 2020.

CLAUDINE TREMBLAY,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK

MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST



Stanstead-Est

Certificat de publication relatif aux projets de règlements n° 2020-04, n° 2020-05, n° 2020-06, n° 2020-07, n° 2020-08

Je, soussignée, Claudine Tremblay, Directrice Générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Stanstead-Est certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché au bureau municipal et à l'extérieur.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31 mars 2020.

CLAUDINE TREMBLAY,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE